

Communiqué de presse

Paris, le 10 décembre 2020

10 décembre, Journée internationale des droits de l'Homme

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Louise Mushikiwabo, réaffirme l'engagement de la Francophonie à promouvoir et protéger les droits fondamentaux de la personne humaine.

Elle appelle les 88 Etats et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à redoubler d'efforts pour que les droits de l'Homme progressent dans l'espace francophone. Elle rappelle la protection due aux défenseurs des droits humains ainsi qu'aux journalistes qui concourent à la liberté des médias, et souligne la nécessité de développer des espaces civiques ouverts et pluralistes, respectant pleinement les droits, notamment des populations les plus vulnérables.

La Secrétaire générale appelle l'attention sur l'impact négatif de l'actuelle crise sanitaire sur la jouissance des droits et des libertés. Elle relève notamment le droit à la santé, entravé par un accès limité aux soins ; le droit à l'éducation, car au moins un tiers des élèves (soit 463 millions d'enfants dans le monde) n'ont pas eu accès à l'enseignement à distance ; le droit à l'information, gravement perturbé par le développement de la désinformation ; mais aussi la recrudescence des violences domestiques. Elle souligne que les mesures extraordinaires pour protéger les citoyens doivent être proportionnées au but recherché, sans porter atteinte à l'activité des parlements et aux libertés publiques fondamentales.

Afin de marquer cette journée internationale des droits de l'Homme 2020, l'OIF organisera une discussion entre ses membres, consacrée à la peine de mort. Il s'agira de la deuxième des trois « Conversations francophones » organisées par la Secrétaire générale à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la [Déclaration de Bamako](#), son texte de référence en matière de démocratie, de droits et de libertés. Cet échange sur l'évolution des législations et des pratiques relatives à la peine capitale dans l'espace francophone verra la participation de plusieurs personnalités : la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, SEMme Marija Pejčinović Burić, le Ministre de la Justice du Tchad, SEM. Djimet Arabi, la Présidente du Conseil national des droits de l'Homme du Maroc, Mme Amina Bouayach et le Président de la section suisse de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Laurent Wehrli.

La protection et la promotion des droits de l'Homme constituent l'une des missions fondamentales de l'OIF, qui fête cette année son Cinquantenaire. La Francophonie accompagne les Etats francophones dans l'Examen périodique universel des Nations unies comme dans la création et le développement d'Institutions nationales des droits de l'Homme. Elle participe également à la formation des défenseurs des droits de l'Homme tout en étant particulièrement engagée dans la promotion des droits des femmes ainsi que dans la lutte contre la désinformation.

L'OIF compte 88 États et gouvernements : 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs.

Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

Contact presse : media@francophonie.org